

## COURSE NATURE DE SENE LA SINAGOTE 2019 – REGLEMENT

### Art 1 : Epreuves et catégories

Séné Athlétisme, association loi 1901, organise le dimanche 13 mai 2018, la course nature de Séné « LASINAGOTE ». Départ et arrivée rue des écoles (Salle Grain de sel)

Courses à pied

09h00 Benjamins (1 500m) et Minimes (2 000m)

09h20 Poussins (1 000m)/09h30 Eveil athlé (500m)

09h40 Baby athlé (300m)

10h00 Course nature 15 km (cadet et +)

10h00 Duo la sinagote (2X7kms)

10h30 Course nature 7 km (cadet et +)

Les 3 courses empruntent les sentiers côtiers de Séné avec quelques passages techniques.

09h00 Randonnée pédestre 10 km et 15 km.

### Art 2 : Inscriptions et informations

Course-nature-sene.fr pour le 11 mai 2019 à 16h00)/Par mail via site internet « [athletisme.ussene.org](http://athletisme.ussene.org) »/Par téléphone (voir site internet « [athletisme.ussene.org](http://athletisme.ussene.org) »)

### Art 3 : Droit d'engagement

Course 15 km : 12€, course 7 km : 8€. Inscription sur place : +3€, 2X7kms : 2X8€. Inscription sur place +3€. L'inscription, à l'une des courses, est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être exigé

### Art 4 : Les dossards

Remise des dossards à partir de 8 heures, à la maison des associations (rue des écoles) jusqu'à 30 mn avant le départ.

Pour valider votre inscription, vous aurez à fournir, comme pour toutes les courses, une photocopie de la licence FFA FFC,FFN ou FFTRI, en cours de validité, ou une photocopie certifiée conforme du certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.

### Art 5 : Parking, vestiaire, douche

Parking : en face « Grain de sel » et parking de la mairie

Vestiaire et douche : complexe Le Derff

### Art 6 : Les ravitaillements

Au 5 et 10 ème km et à l'arrivée sur le 15 km

Au 5ème km et à l'arrivée pour le 7 km

### Art 7 : Sécurité

La sécurité sur le parcours sera assurée par « ASSOCIATION ET SECURITE DU MORBIHAN » (commissaires signaleurs, liaison radio)

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé du coureur.

Présence d'un médecin et de secouristes

#### Art 8 : Respect de la nature

Les concurrents s'engagent à respecter le site et ne pas jeter de débris. Tout concurrent surpris au non respect de cette charte sera éliminé.

#### Art 9 : Récompenses et classement

Bons d'achats et coupes pour le podium

Lots pour tous les arrivants (pour les 400 premiers inscrits)

Lots par tirage au sort

#### Art 10 : Assurance

Les bénévoles sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'Alliance Internationale d'Assurances et de commerce. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. La course est ouverte à un maximum de 500 participants adultes.

#### Art 11 : Couverture photographique

Tous les concurrents abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

#### Art 12 : Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à respecter les 13 articles de ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pour survenir avant, pendant et après l'épreuve découlant du non respect de ces règlements.

#### Art 13 : Annulation course

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement;